

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET (PID)
PHASE D'ÉVALUATION**

22 octobre 2014
Rapport No.: 104017

Intitulé du projet	Second prêt de politique de développement pour le programme d'appui à la compétitivité économique (PACE II)
Région	Moyen-Orient et Afrique du Nord
Pays	Maroc
Secteur	Industrie et commerce (100%)
Numéro d'identification du projet	P128869
Instrument de prêt	Prêt de politique de développement
Emprunteur(s)	Royaume du Maroc
Organismes d'exécution	Ministère de l'Économie et des Finances ; Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance ; Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique
Date d'établissement du PID	22 octobre 2014
Date d'achèvement de l'évaluation	4 novembre 2014
Date approximative d'approbation par le Conseil	12 décembre 2014
Décision prise à l'issue de l'examen du descriptif du projet	À l'issue de l'examen du descriptif du projet, il a été décidé d'engager sa préparation.

I. Contexte du pays

Ces dix dernières années, le Maroc a fait des progrès notables dans la réalisation de réformes de l'environnement des affaires, mais l'impact réel de ces réformes, bien que positif, est resté insuffisant. La productivité, la diversification et le développement des exportations et le degré d'utilisation des nouvelles technologies restent à améliorer par rapport d'autres pays émergents. Les principaux indicateurs de performance du secteur privé font ressortir un taux relativement faible de création de nouvelles entreprises et de fermetures des entreprises les moins performantes et, par conséquent, de perspectives de croissance économique et d'amélioration de la productivité relativement limitées. Pour parvenir à de meilleurs résultats économiques et sociaux, le Maroc doit renforcer ses politiques dans plusieurs domaines clés : le maintien de la stabilité de l'environnement macro-économique, le renforcement du cadre de gouvernance et de redevabilité, l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement d'une politique commerciale qui appuie mieux la compétitivité des produits marocains, le renforcement du secteur financier pour mieux servir les petites entreprises, une main-d'œuvre mieux formée, et un cadre efficace pour la sécurité sociale et le marché du travail.

Le Maroc reste confronté à d'importants défis sociaux et à une pression réelle pour des changements significatifs. La pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité demeurent des défis importants. La pauvreté extrême a pratiquement été éliminée au Maroc et la pauvreté relative a baissé, passant de 15,3 % en 2001 à 6,2 % en 2011. Pourtant, près de 20 % de la population, soit environ 6,3 millions de Marocains, reste vulnérable et sous la menace constante de retomber dans la pauvreté. Le bien-être des 40 % les plus pauvres de la population s'est également amélioré à la fois en termes absolus et relatifs (c'est-à-dire, le bien-être des pauvres s'est également amélioré par rapport à celui des non pauvres). Cependant, le coefficient de Gini du Maroc (à 0,41) indique un niveau d'inégalité des revenus relativement élevé, ce qui se reflète également dans les écarts existants en termes d'accès aux services. Le Maroc accuse toujours un retard par rapport à ses pairs dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les disparités spatiales en termes de pauvreté constituent également une préoccupation majeure. Avec moins de 50% de sa population économiquement active, le Maroc affiche l'un des taux de participation au marché du travail les plus faibles parmi les économies émergentes. Le Maroc a ainsi un besoin urgent de transformation sociale, politique et économique.

Pour faire face à ces défis, le Maroc a mis en place plusieurs stratégies sectorielles, destinées à structurer le processus de réforme et le développement des principaux secteurs générateurs de croissance et d'emplois. La réussite des divers plans sectoriels actuellement mis en œuvre par le gouvernement (comme le Pacte National pour l'Emergence Industrielle, Maroc Export Plus, le Plan Maroc Vert, le Plan Halieutis, Vision 2015 pour l'Artisanat) dépendra dans une large mesure de la capacité du gouvernement à coordonner, mettre en œuvre et évaluer les politiques à différents niveaux et au travers de nombreux organismes. Ceci s'est avéré particulièrement difficile par le passé lorsqu'une coordination étroite entre les organismes était requise, en particulier pour aborder les contraintes transversales dans l'environnement des affaires qui influaient négativement sur l'efficacité des interventions et plans de soutien publics.

Dans ce contexte, l'objectif proposé du PACE II est de consolider et de renforcer les réformes économiques appuyées par le PACE I dans trois domaines transversaux qui soutiennent les stratégies du gouvernement. Tout d'abord, le climat de l'investissement sera soutenu par l'amélioration de la gouvernance des grandes entreprises, la simplification et l'amélioration de la transparence du cadre réglementaire applicable aux entreprises, et l'accroissement de l'accès aux informations publiques sur les entreprises. Ensuite, la politique commerciale et la facilitation des échanges seront soutenues par une mise à niveau du cadre réglementaire pour le respect des normes de sécurité et d'hygiène et la facilitation des procédures aux ports d'entrée. Enfin, la gouvernance économique sera améliorée grâce à un renforcement significatif du rôle et des prérogatives du Conseil de la concurrence (CC), l'amélioration de la transparence et l'efficacité dans l'octroi par la Commission interministérielle des investissements (CII) des incitations aux investissements, et le renforcement de la Commission nationale de l'environnement des affaires (CNEA) pour la mise en œuvre des réformes du climat des investissements.

II. Objectif(s) de l'opération

L'objectif de développement du PACE II est de soutenir le gouvernement du Maroc dans la mise en œuvre dans son programme de réformes afin d'améliorer la compétitivité pour augmenter la croissance et la création d'emplois au travers des trois piliers suivant :

- a. Améliorer le climat des investissements ;
- b. Poursuivre la réforme de la politique commerciale et les réformes de la facilitation du commerce ;
- c. Renforcer la gouvernance économique.

Ces réformes contribueront à leur tour à améliorer les perspectives de compétitivité, de croissance et de création d'emplois. En accord avec les autorités, le PACE II ne porte que sur un sous-ensemble de domaines clés, qui permettra d'accroître la compétitivité de l'économie marocaine. Il se concentre sur des thématiques transversales clés prêtes à être mises en œuvre.

L'objectif du programme est directement lié aux objectifs doubles du Groupe de la Banque mondiale de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée. En effet, les réformes appuyées par le PACE II devraient dynamiser les investissements et le commerce, deux moteurs clés de la performance future du Maroc en matière de croissance, et sa capacité à créer des emplois à forte valeur ajoutée dans le secteur privé et à développer le segment de la classe moyenne. Une compétitivité améliorée, un cadre d'investissement plus transparent et la simplification du cadre réglementaire, tous appuyés par le PACE II, amélioreront notablement l'égalité des chances et l'inclusion, en créant des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs, en réduisant la corruption et en encourageant l'inclusion du secteur informel dans l'économie. Le pilier commercial favorisera également une intégration plus poussée dans l'économie mondiale, qui est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la pauvreté. Le rapport de la Commission pour la Croissance a analysé treize économies performantes qui ont enregistré une croissance élevée et durable et conclu que la caractéristique partagée la plus importante pour une croissance réussie était de tirer le meilleur parti de la globalisation économique et de l'exploiter à bon escient au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

III. Description des actions prioritaires

- 1. La base de données centralisant les identifiants communs des entreprises conformément au décret No 2-11-63 publié au Bulletin Officiel No 5952 du 16 juin 2011 est opérationnelle et peut être utilisée par au moins quatre autorités publiques (autorités fiscales, Office Marocain de la Propriété Intellectuelle, le registre commercial et Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- 2. Le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) a validé une liste prioritaire d'au moins 20 procédures administratives inter alia facilitant l'enregistrement de la propriété, et a approuvé un lot additionnel d'au moins vingt (20) procédures administratives à entre simplifiées et standardisées.

- 3. La loi de Finance No. 110-13 a été publiée au Bulletin Officiel No. 6217 bis du 31 décembre 2013, modifiant entre autres le Code Général des Impôts afin de permettre la déductibilité fiscale des pénalités de retard payées en application de la loi No. 32-10.
- 4. Le Conseil du Gouvernement a approuvé le 28 mai 2013 le projet de loi No 78-12 modifiant et complétant la loi No 17-95 sur les sociétés anonymes (SA), simplifiant notamment la création des SA et améliorant leur gouvernance.
- 5. Le décret No 2-12-502 pour l'application de la loi No 24-09 du 17 août 2011 relative à la sécurité des produits et services a été signé par le Chef du gouvernement le 13 mai 2013 et publié au Bulletin Officiel No 6158 du 6 juin 2013.
- 6. Le système électronique d'échange de données portuaires mis en place par l'entreprise publique PORTNET pour la gestion dématérialisée des titres d'importation grâce à l'interconnexion des principaux intervenants publics et privés impliqués dans les procédures du commerce extérieur est opérationnelle et utilisé par les entités publiques clés et par les opérateurs commerciaux pour les opérations d'import et d'export.
- 7. Un guide d'évaluation des coûts et des bénéfices des incitations accordées aux projets d'investissements soumis à l'approbation de la Commission des Investissements a été préparé par le secrétariat de la Commission nationale des Investissements et adopté par circulaire du Chef du Gouvernement.
- 8. Le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) a adopté le 17 décembre 2013 son programme annuel de réformes pour 2014 conformément au décret No 2-10-259 du 29 octobre.
- 9. Le décret No 2-14-652 pris pour l'application de la loi No 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, qui renforce notamment les pouvoirs du Conseil de la Concurrence a été publié.

IV. Pauvreté, impacts sociaux et aspects environnementaux

Pauvreté et impacts sociaux

Le PACE II proposé ne soutient pas de réformes qui devraient avoir des effets distributifs négatifs importants. Les réformes dans le domaine du climat des investissements (Pilier 1) et de la gouvernance économique (Pilier 3) devraient produire des effets positifs directs sur la productivité et/ou l'emploi et conduire clairement à des résultats positifs en matière de pauvreté et sociale. Les réformes dans le domaine du commerce et de la facilitation du commerce (Pilier 3) sont généralement plus une source de préoccupation. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Banque, avec ses interlocuteurs marocains, a préparé et diffusé une série de documents commerciaux pour étudier les effets macro-économiques et structurels de la libéralisation tarifaire menée entre 2009-2012 (l'autre raison étant d'informer la future politique commerciale du Maroc). Il ressort des études que le Maroc a bénéficié de ses efforts passés pour ouvrir son économie, en attirant notamment des IDE plus importants, mais que ces bénéfices sont restés limités en raison de la difficulté d'élargir l'offre à l'exportation, surtout à la « marge extensive » (c'est-à-dire, de nouveaux produits et/ou de nouveaux marchés). Contrairement aux pays qui subissent une transformation structurelle rapide, le Maroc ne semble pas avoir été exposé à une mobilité de main-d'œuvre et sociale importante qui risque de laisser de côté des segments de la population. Pour mieux comprendre les facteurs qui affectent la mobilité

de la main-d'œuvre dans la durée, y compris en relation avec la transformation structurelle, la Banque et le Haut-Commissariat au Plan (HCP) ont développé un programme de travail analytique ambitieux sur la croissance, les marchés du travail et la pauvreté.

Les mesures de réformes menées dans le cadre du PACE II et visant à améliorer le climat des investissements aborderont de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les entreprises du secteur informel, dont la majorité appartient ou est gérée par des femmes. L'activité informelle, définie comme étant « l'absence de couverture de sécurité sociale » (autrement dit de retraites ou, en l'absence d'un système de retraite, d'assurance-maladie) est répandue au Maroc, avec des taux d'emploi dans le secteur informel de 80 %, par rapport à une moyenne de 67 % dans la région MENA. Les zones rurales sont plus affectées que les zones urbaines : en 2009, 41,1 % des femmes urbaines étaient affiliées à la caisse de sécurité sociale contre seulement 1,6 % des femmes dans les zones rurales. Dans la mesure où les femmes travaillent souvent dans l'agriculture non rémunérée/de subsistance, être une femme est associée positivement à l'emploi informel. L'élimination des contraintes et des barrières à la création d'entreprise et à la croissance, de manière à ce que le secteur privé puisse contribuer davantage à la croissance économique et à la création d'emplois, contribue à réduire la pauvreté. Dans le même esprit, les mesures destinées à faciliter le commerce et améliorer la gouvernance économique augmente la création d'entreprises exportatrices et favorisent l'emploi des femmes. En effet, les jeunes entreprises exportatrices – dans le secteur de la fabrication uniquement – embauchent cinq fois plus de femmes que les entreprises non-exportatrices. Au sein du secteur manufacturier, les secteurs comme celui du textile sont particulièrement plus favorables à l'embauche de femmes.

Aspects environnementaux

La série PACE ne devrait pas avoir d'implications environnementales importantes. Le projet est un prêt de politique de développement en soutien à un large programme de réformes politiques et institutionnelles. Bien que les exigences environnementales de la règle OP/BP 8.60 s'appliquent, les politiques soutenues par l'opération proposée sont peu susceptibles d'avoir des effets importants sur l'environnement, les forêts et autres ressources naturels du pays, dans la mesure où elles sont axées sur l'amélioration de la compétitivité économique et de l'environnement des affaires et ne comprennent pas de sous-composante liée à un prêt d'investissement ou des investissements physiques. Il convient de noter, en particulier, que la simplification, normalisation et certification des procédures administratives proposées pour les entreprises et appuyées par cette opération ne ciblent pas les procédures environnementales (c'est-à-dire, l'octroi de licences) et ne devraient pas influencer négativement sur les normes en vigueur en matière de santé, de sécurité et environnementales. Le Maroc a développé un cadre juridique et institutionnel bien articulé pour la protection de l'environnement. La loi No. 12-03, approuvée en 2003 et les décrets y afférents, définit les exigences des évaluations d'impact environnemental (EIE), y compris les structures d'examen et de surveillance de mise en œuvre, comme les comités nationaux et régionaux EIE, ainsi que les procédures de consultation publique et d'information. Le cadre de suivi et de contrôle a récemment été renforcé par la création

d'observatoires nationaux et régionaux de protection de l'environnement et l'introduction d'une politique environnementale. De nombreux bailleurs de fonds et agences de développement soutiennent le programme de viabilité environnementale du Maroc.

V. Financement (données préliminaires)

Source:	(\$m.)
Emprunteur	0
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	200
Emprunteur /destinataire	
BIRD	
Autres (préciser)	
	Total

VI. Points de contact

Banque mondiale

Contact : Philippe de Méneval

Titre : Chargé de Programmes

Tél. : 5360+4253

Fax:

Email : pdemeneval@worldbank.org

Location : Rabat, Maroc (BIRD)

Emprunteur

Contact :

Titre :

Tél.:

Email :

VII. Pour de plus amples renseignements, contacter :

The InfoShop

The World Bank

1818 H Street, NW

Washington, D.C. 20433

Tél.: (202) 458-4500

Fax: (202) 522-1500

Web: <http://www.worldbank.org/infoshop>